

Résumé non technique

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN



L'ESSENTIEL

Charte 2018 -2033

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin créé en 2004 est arrivé au terme de sa première charte 2004-2016 et s'engage aujourd'hui pour 12 ans sur une nouvelle.

Une charte est le projet de développement durable d'un territoire. Elle fixe les objectifs à atteindre et les mesures à prendre pour les mettre en œuvre. Elaborée à partir d'un diagnostic, la charte est le document officiel qui concrétise, par écrit, les objectifs que se sont donnés ensemble les acteurs et citoyens du territoire, les moyens qu'ils comptent mettre en œuvre pour les atteindre. Cette charte est un contrat qui doit être approuvé par l'Etat et auquel les communes, communautés de communes, les Départements, la Région choisissent d'adhérer.

« L'essentiel » est un résumé non technique permettant d'appréhender l'essence de cette nouvelle charte pour sa phase finale de validation. Le document dans son intégralité est disponible sur le site du Parc ou sur le blog dédié :

<https://chartepnrmillevaches.wordpress.com>



Partie 1 - Les enjeux et le cadre stratégique



Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est situé sur la partie orientale du Limousin, et s'étend sur 3 437 km². Il recouvre le plateau de Millevaches qui représente la quasi-totalité de la montagne limousine, véritable contrefort du Massif Central où les altitudes comprises entre 700 et 900 m flirtent avec les 1000 m du Mont-Bessou. Il englobe également les marges de cette montagne où les altitudes peuvent descendre jusqu'à 400 m et s'étire jusqu'à la limite régionale de l'Auvergne.

Les caractéristiques générales du territoire

Fiche d'identité

- 41 527 habitants répartis sur 129 communes
- 12 habitants au km²
- Situé sur 3 départements (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne)
- Hydrologie : territoire de sources qui desservent ensuite une partie du territoire national (bassins versants de la Vienne et de la Dordogne)
- Géologie : un massif granitique très érodé
- Climat : climat rigoureux soumis à une pluviométrie élevée, plus importante que sur le reste du territoire régional
- Infrastructure de transport : au centre d'un triangle constitué par la RN 145, l'A20, et l'A89
- 4 portes d'entrée du Parc : Meymac, Eymoutiers, Felletin et Treignac
- Première charte du Parc naturel régional labellisée en 2004

Un patrimoine naturel remarquable et préservé

Le territoire du Parc se caractérise par une richesse patrimoniale et naturelle exceptionnelle liée en particulier à une forte présence de zones humides, de landes à bruyères et de forêts anciennes de feuillus.

A ces milieux naturels et habitats très diversifiés sont associées des espèces floristiques et faunistiques remarquables. A titre d'exemple citons la loutre d'Europe, la Moule perlière, le Chabot ou la Lamproie de Planer, l'Azuré des mouillères, le Pique-prune ou le Circaète Jean-le-blanc et la Pie-grièche grise pour lesquelles ce territoire porte une responsabilité toute particulière (pour cette dernière le territoire du Parc semble bien être le dernier bastion régional de l'espèce).

Un patrimoine culturel et bâti, riche et diversifié

La richesse patrimoniale, culturelle et bâtie se caractérise par l'existence :

- d'un patrimoine bâti associé à des savoir-faire et une histoire prégnante (émigration des hommes bâtisseurs des grandes villes Paris, Lyon, Bordeaux...)
- d'un patrimoine vernaculaire d'une densité exceptionnelle et reflétant l'omniprésence de l'eau (ponts, moulins, levades, puits et fontaines)
- d'éléments de mémoire : la langue occitane, ou plus récemment les résistances (ex : La Villedieu, le Mont Gargan...)
- d'un patrimoine archéologique assez peu valorisé
- de 3 centres d'art contemporain sur ce seul territoire dont l'un est dédié au paysage

Des paysages et une structuration de l'espace emblématique, porteurs de cohésion territoriale

Les paysages du Parc de Millevaches sont intimement liés à l'équilibre agro-sylvo-pastoral, tant en termes de surfaces occupées (rapport milieux ouverts / forêts) qu'en termes de répartition (pourtours des villages, puys et cônes de visibilité...) ou d'activités humaines (pratiques agricoles ou sylvicoles ayant un impact à court ou moyen terme). Cet équilibre demeure fragile et constitue un défi majeur que le territoire et ses partenaires ont à relever.

Un territoire à l'identité rurale forte et témoignant d'une volonté d'engagement

Malgré sa faible densité et son relatif enclavement, le territoire du Parc s'illustre par :

- une attractivité réelle démontrée par un solde migratoire qui compense en grande partie le déficit naturel enregistré depuis plusieurs décennies
- l'existence d'un réseau associatif dense et structuré, qui offre au territoire une dynamique indispensable à la vie sociale et culturelle
- une activité agricole et forestière encore très présente, mais en voie de mutation (diversification agricole, circuits courts, sylviculture encore récente)
- une économie touristique en positionnement

Depuis une dizaine d'années, le regain d'attractivité du territoire du Parc de Millevaches est synonyme de recomposition sociale et économique. Entre le territoire et ses habitants s'instaurent ainsi de nouvelles interactions porteuses d'innovation.

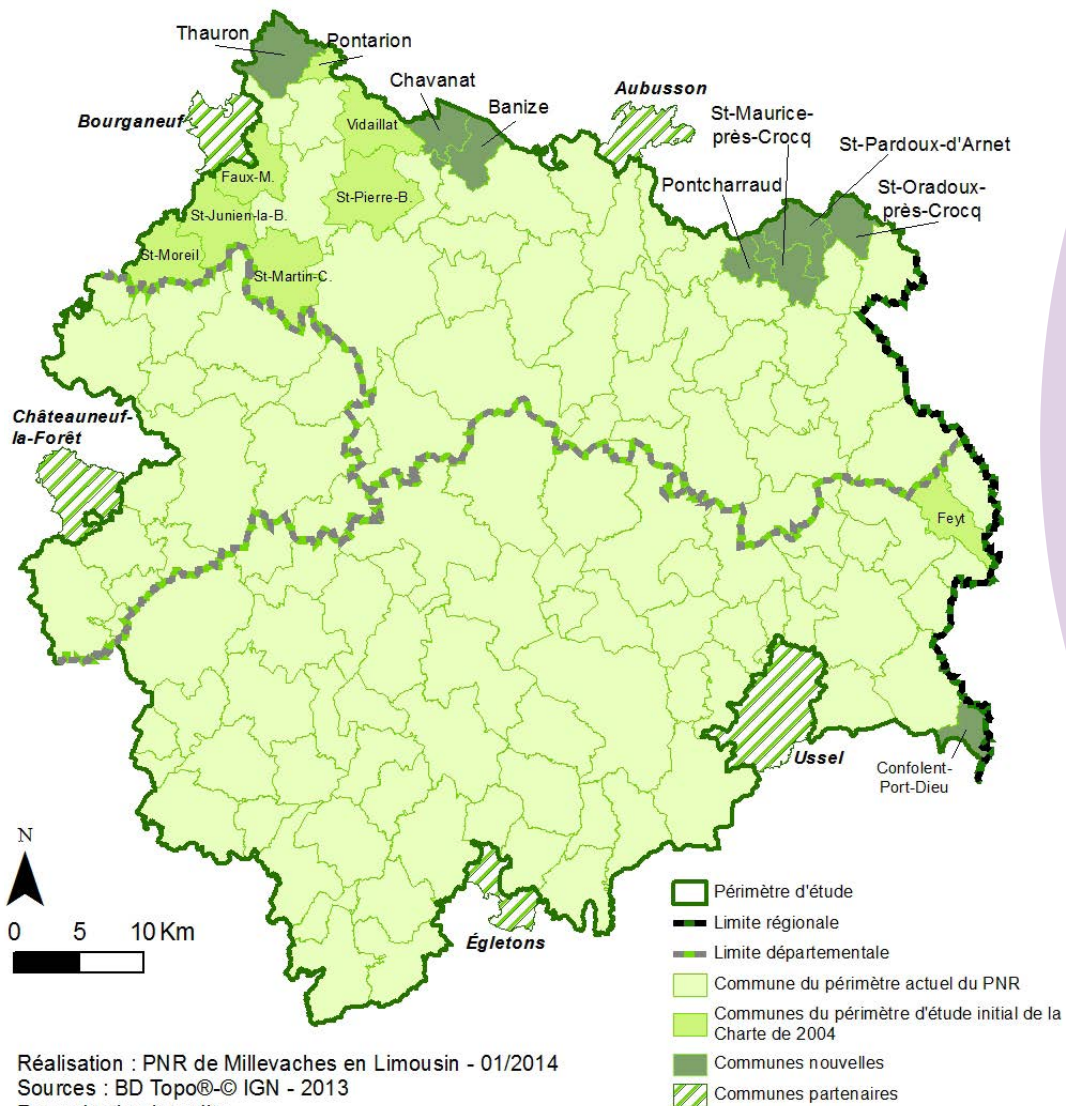
Le périmètre d'étude ajusté

La période de révision de la charte permet d'ajuster le périmètre et ainsi d'accroître la cohésion territoriale du Parc en veillant aux continuités géographiques, écologiques, patrimoniales, et au renforcement et à la consolidation des dynamiques existantes.

C'est pourquoi, en accord avec le Syndicat mixte de gestion du Parc de Millevaches et s'appuyant sur des communes globalement volontaires, la Région Limousin a souhaité une **extension mesurée du périmètre d'étude**. Ainsi, l'extension envisagée concerne 16 communes, dont 8 faisaient déjà partie

du périmètre d'étude initial de 2004. Pour les 8 communes nouvelles, il s'agit de compléter des entités paysagères et surtout des bassins versants de rivières emblématiques sur lesquelles le Parc a engagé des actions de gestion et de conservation.

Dans la même optique de contenir le périmètre dans sa cohérence biogéographique, certaines communes au caractère plus urbain (Aubusson, Bourgneuf, Châteauneuf-la-Forêt, Egletons et Ussel) n'ont pas été intégrées au périmètre d'étude mais constitueront des partenaires privilégiés du Parc dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa future charte.



Les enseignements de l'évaluation de la précédente charte

Recommandations concernant le projet de territoire

- Prioriser les actions et afficher une stratégie globale
- Consolider et actualiser la connaissance

Recommandations concernant la gouvernance du Syndicat mixte

- Dynamiser le fonctionnement des instances décisionnaires
- Renforcer le rôle des communes et intercommunalités
- Développer des synergies avec les autres acteurs

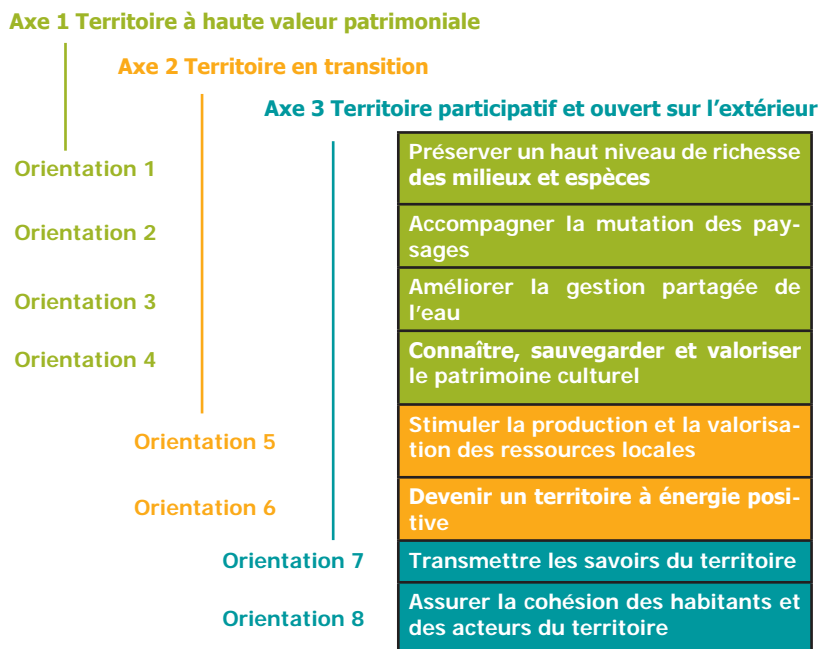
Recommandations concernant la mise en œuvre de la charte

- Améliorer l'efficacité du Syndicat mixte
- Suivre la mise en œuvre de la charte
- Etablir une stratégie de communication

Une charte, comment, quelle gouvernance ?

La démarche de concertation réalisée pour l'élaboration de cette charte, après identification des enjeux, a abouti à regrouper les thématiques en 3 axes stratégiques, coeur du projet du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

La charte est ainsi structurée en 3 axes et 8 orientations selon le schéma ci-dessous :



Elle se décline en **38 mesures** dont 10 mesures phares, jugées prioritaires, et pour lesquelles une évaluation plus précise est proposée.

Ces mesures phares sont indiquées avec le logo :



Le pilotage des mesures

Les actions sont menées au titre des mesures prévues par la charte. Le pilotage des mesures est partagé entre le Syndicat mixte et d'autres acteurs du territoire. Par pilotage, il faut entendre :

- Etre le moteur de la mesure : prendre l'initiative de contacter et motiver les partenaires pour mettre en œuvre la mesure
- Proposer un plan d'actions annuel et un partage des tâches entre les différents partenaires
- Bâtir le plan de financement prévisionnel des actions correspondantes

L'engagement des signataires

La mise en œuvre d'une mesure relève principalement du pilote, mais elle engage en fait de nombreux acteurs ; chaque acteur de la mesure s'engage à y participer.

Le rôle des partenaires

Concernant les partenaires, il ne s'agit pas d'un engagement signé par l'acte d'adhésion à la charte, mais de la définition du rôle qui peut lui être assigné, dans le cadre de l'action, dans laquelle il s'engage librement et de façon partenariale. Un des objectifs du Syndicat mixte est la formalisation de partenariats avec ceux-ci, sous forme de conventions précisant droits et devoirs de chacun.

La gouvernance améliorée

Le territoire Parc abrite un fort dynamisme associatif et une longue tradition d'initiatives collectives jouant un véritable rôle de lien et d'utilité sociale. Le Syndicat mixte doit s'appuyer sur cette dynamique de « l'agir ensemble » pour repenser sa relation aux habitants, en imaginant de nouvelles formes de dialogue et de participation, en créant des occasions d'agir. Cela nécessite de revoir les modes d'organisation technique et de conduite de certains projets, du temps d'adaptation, des lieux de débats, d'échanges et d'inventer une nouvelle gouvernance du projet transversal de la charte du Parc. Une gouvernance où doivent se rejoindre les élus et les forces vives du territoire mais aussi l'Etat et les collectivités supra-locales, Région et Départements, dont les politiques influent sur la destinée du « territoire Parc ». Il s'agit de mettre en place une démarche de dialogue territorial, de construire un regard partagé sur la question du « vivre ensemble et des solidarités ».

L'animation territoriale

Le Syndicat mixte est l'animateur du projet de territoire, il assure sa mise en œuvre, l'atteinte des objectifs visés, et évalue sa mise en œuvre et ses effets sur le territoire. La Région au travers de sa feuille de route à l'attention des Parcs a confirmé le rôle en matière d'animation territoriale avec une focalisation particulière sur biodiversité, paysage et urbanisme, patrimoine bâti et culturel, éducation au territoire, expérimentation et innovation. Elle rappelle aussi que les Parcs ne font jamais tout et seuls, mais pour et avec.

Le Syndicat mixte intervient nécessairement plus en amont, notamment pour l'élaboration de programmes cadre ou de chartes, comme garant de la prise en compte de l'échelle Parc.

Le Syndicat peut alors se positionner comme :

- **Facilitateur** : il aide à l'émergence des projets sur son territoire, par l'aide au montage de projet, l'animation de ses réseaux d'acteurs, par

l'aide à la recherche de financement

- **Coordonnateur** : il planifie, suit, anime et évalue les actions mises en œuvre
- **Maître d'ouvrage ou d'œuvre** : pour faire émerger des projets sur des besoins identifiés collectivement lorsqu'aucun autre acteur ne se positionne. Sur des projets à l'échelle de son territoire mais également sur des projets innovants ou expérimentaux.

Plus particulièrement sur l'expérimentation et l'innovation, le Syndicat mixte se positionne comme pilotant l'émergence et/ou la consolidation d'initiatives et d'expérimentations alternatives et/ou complémentaires aux démarches classiques dans les différents domaines qui l'intéresse (économie, environnement, habitat, culture, tourisme...). Le Syndicat mixte se place en accompagnateur des initiatives locales. À travers les élus et l'équipe salariée, il cherche à identifier, à capter les besoins et opportunités du territoire, pour inventer, organiser, construire collectivement des réponses avec les forces vives existantes. Cela se traduit aussi par une capacité à mobiliser les financements nécessaires pour l'émergence et la réalisation de ces projets.

Ainsi le Syndicat mixte n'a pas vocation à se substituer aux collectivités locales ni autres structures porteuses de projets de territoire mais à créer des synergies avec eux pour atteindre collectivement les objectifs de la charte.

Le processus décisionnaire du Syndicat mixte de gestion

Enjeu fort pour cette nouvelle charte, la dynamisation des instances décisionnaires. Constat partagé lors de l'évaluation, l'implication des élus au cours des dix années passées s'est délitée petit à petit. Au cours de la révision de la charte, des initiatives ont vu le jour afin de remobiliser les élus :

- Actualisation des élus référents thématiques
- Organisation de visites ou d'expositions lors des comités syndicaux
- Mise en place de groupes de réflexion stratégique pour l'avenir du Parc

Ces initiatives saluées par les élus participants doivent être poursuivies et renforcées.

Il s'agit également d'améliorer la qualité de l'animation des réunions avec les élus favorisant l'émergence de visions stratégiques pour la mise en œuvre de la charte, de développer une culture de l'évaluation et de la prospective par l'appropriation des outils dédiés. Un enjeu concerne les délégués communaux et intercommunaux présents essentiellement lors des comités syndicaux, ils constituent les premiers ambassadeurs du Parc auprès des habitants. Le Syndicat mixte aura à mettre en place les outils de communication adéquats, ainsi que des temps et lieux de rencontres favorisant l'implication et l'expression des délégués. Cela pourra se concrétiser par l'organisation de groupes de travail adéquats, de séminaires et conférences, de voyages d'études, de jumelage avec des territoires précurseurs dans certains domaines, etc.

La gouvernance du Syndicat et des collectivités du territoire du Parc

La charte intègre les nouveaux cadres fixés par les politiques supra territoriales (feuille de route de la Région, les priorités nationales, les lois sur la biodiversité, l'urbanisme, la décentralisation...). Le Syndicat mixte coordonne l'ensemble des stratégies et actions qui s'exercent sur son territoire, dans ses champs de compétences. Il porte une attention particulière pour assurer une

articulation cohérente entre les politiques publiques locales, en :

- Se positionnant comme outil de mise en œuvre des politiques régionales et départementales. Le Syndicat mixte participe à l'élaboration des schémas et documents stratégiques régionaux et départementaux et décline leurs objectifs dans la charte
- Positionnant la charte comme outil fédérateur pour l'ensemble des collectivités locales et de leur projet de territoire
- Formalisant les coopérations entre les porteurs de projet de territoire (EPCI, Pays, etc.) et en proposant des outils de suivi, d'évaluation et d'observation du territoire favorisant l'ingénierie territoriale. La conférence des territoires initiée dans le cadre de la révision de la charte pourra formaliser et animer ces coopérations
- Mobilisant les signataires de la charte en précisant clairement dans le document la répartition des rôles, des maîtrises d'ouvrage, et des fonctions de pilotage territorial, reconnues au Syndicat mixte par l'ensemble des parties prenantes

Les instances décisionnaires du Syndicat mixte :

- Le Comité syndical
- Le Bureau syndical
- Le Bureau réduit

Les instances consultatives du Syndicat mixte :

- La conférence des partenaires (Etat, Région, Départements)
- Le Conseil de Valorisation de l'Espace Rural du Milllevaches (CVERM)
- Les commissions thématiques
- Le Conseil Scientifique
- Le Comité Territorial de l'Eau

Les instances de gouvernance territoriale et les partenaires territoriaux

- La Conférence des territoires
- Les communautés de communes
- Les Pays ou PETR
- Le syndicat mixte du lac de Vassivière

La gouvernance partenariale

Au-delà des structures de l'institution et de ses partenaires territoriaux, le Syndicat mixte ne peut mener à bien son projet de territoire sans la participation active de ses partenaires techniques. Ceux-ci sont pour certains engagés de longue date dans le projet territorial Parc. Ces partenaires ont vocation à devenir des acteurs réguliers de la mise en œuvre des mesures de la charte. Plusieurs conventions sont déjà établies. Ces conventionnements seront développés ou complétés dans les deux premières années qui suivront le renouvellement du label.



EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
PETR : Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux

L'évaluation de la mise en oeuvre de la charte et la démarche prospective

Ce qui a fait la force des Parcs naturels régionaux depuis quarante ans, c'est leur capacité à se projeter vers l'avenir, à inventer de nouvelles formes de partenariat, de gouvernance, de projets, etc. Il convient de garder cette originalité en l'adaptant aux nouvelles organisations territoriales et aux besoins futurs du territoire de Millevaches.

Les nouveaux textes régissant les Parcs imposent la mise en œuvre d'une évaluation au fil de l'eau des actions du Parc ; déjà adhérent à la démarche nationale au moyen du logiciel d'évaluation EVA, Millevaches l'adoptera définitivement à la mise en application de la nouvelle charte. L'évaluation est un outil de pilotage de la mise en œuvre de la charte et d'aide à la réflexion stratégique.

Plusieurs temps forts de l'évaluation sont identifiés :

- Tous les ans, l'élaboration du bilan d'activité retranscrit dans le rapport annuel d'activité du Parc
- Tous les 5 ans, une évaluation intermédiaire
- À l'issue de la charte, une évaluation finale associée à l'analyse des effets de la mise en œuvre de la charte sur le territoire.

La démarche d'évaluation est étroitement associée à celle de l'Observatoire du territoire, deux outils complémentaires de pilotage et d'aide à la décision.

De plus, la Fédération des Parcs dispose d'une structure de réflexion ad hoc tournée vers l'avenir, c'est le CORP, Comité d'orientation, de Recherche et de Prospective. S'inspirer de ses travaux peut enrichir la réflexion sur notre territoire. En effet, les démarches prospectives et l'innovation sont vitales pour le territoire de Millevaches, qui peut se positionner comme un laboratoire de l'avenir du monde rural en anticipant les enjeux qui s'imposent à ce territoire et dont les origines sont aussi bien locales (faible densité de population, population vieillissante, etc.) que globales (surcoût des énergies, crise économique, sociale et environnementale, flux de populations et de services du rural vers l'urbain).



G. Montcharront

Partie 2 - Les mesures opérationnelles

Axe 1

Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales

Millevaches est un territoire singulier, remarquable par ses patrimoines naturels, paysagers et culturels, leur diversité et leur qualité. Territoire en constante interaction avec l'Homme et ses activités, il a connu **une importante évolution dans un passé récent**. Les paysages se sont construits sous l'influence d'une agriculture d'élevage et plus récemment d'une sylviculture de production.

Relief, climat, géologie, sol, ont conditionné l'installation de milieux plus spécifiques comme **les tourbières, zones humides et landes**. Cet ensemble peu peuplé constitue à la fois un réservoir de biodiversité et un territoire de ressources (bois, alimentation, tourisme et loisirs de nature) pour l'ensemble du Limousin et au-delà. Egalement caractérisé par sa fonction de tête de bassins versants, longtemps appelé territoire château d'eau, il bénéficie du statut de « capital hydrologique ». Ce statut lui confère une responsabilité importante en matière de **qualité de la ressource en eau et de protection de la biodiversité aquatique**.

La charte traduit la nécessité d'une prise de conscience quant à la valeur des paysages, « naturels » ou bâtis, des cœurs de biodiversité, des ressources naturelles et des connexions que constituent des espaces en apparence « ordinaires » forgés par l'Homme ainsi que de nombreuses espèces communes ou rares. L'ambition est bien de transformer en atout ce qui est parfois encore vécu comme une contrainte et de faire de ce territoire un lieu propice à l'observation et à l'innovation.

Les patrimoines culturels, bâtis, immatériels sont également importants sur le territoire, avec par exemple, **le bâti traditionnel**, fruit d'un long processus d'évolution répondant aux besoins des occupants, l'importance du petit patrimoine lié à l'eau caractéristique du territoire, **la langue occitane**, une clé essentielle de compréhension du territoire... Ces patrimoines, espaces de vie, participent du développement d'une conscience collective source d'identité du territoire.

La mise en œuvre de cet axe stratégique, quelles que soient la nature du patrimoine ou des ressources concernées, répond à des enjeux majeurs :

- La connaissance : l'amélioration et la consolidation des connaissances acquises au cours de la première charte, leur partage, sont un préalable indispensable à leur préservation et mise en valeur
- La préservation : préserver ne signifie pas « mettre sous cloche » mais bien gérer, modifier, faire évoluer, agir, pour s'adapter entre autre au contexte de changement climatique, en intégrant dans les pratiques, de manière volontariste la gestion des patrimoines
- La valorisation et la restauration des patrimoines sont garantes du

- rayonnement du territoire et vecteur de développement
- La diffusion, le partage pour une meilleure appropriation locale des enjeux de territoire

Orientation 1 - Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

À l'échelle régionale, voire à celle du Massif central, le territoire de Mille-vaches peut être perçu comme étant un vaste espace forestier. La réalité est toute autre, car milieux ouverts agro-pastoraux et milieux forestiers y sont fortement imbriqués. Aussi, les habitats naturels qui peuvent être qualifiés de réservoirs de biodiversité se trouvent intriqués dans une matrice paysagère dans laquelle dominent les espaces « en production », qu'il s'agisse de plantations forestières ou de prairies temporaires. Dans cet ordre d'idée, les boisements spontanés anciens, les tourbières non dégradées, les landes, certains cours d'eau... représentent des éléments de nature remarquable, à partir desquels peut s'articuler le projet de préservation du patrimoine naturel du territoire.

La situation de « refuge d'espèces » est un élément significatif pour exprimer le rôle joué par la Montagne limousine vis à vis de l'ensemble du territoire régional. L'observation des espèces animales les plus mobiles, notamment les oiseaux, montre sur plusieurs années que lorsqu'une espèce voit ses effectifs diminuer en Limousin, la Montagne limousine reste le dernier carré dans laquelle elle se réfugie.

Cette grande orientation ne devra pas occulter les habitats plus ordinaires, dont le potentiel d'accueil pour les espèces patrimoniales demande encore du temps pour s'exprimer pleinement. Ainsi, la gestion courante des plantations, des prairies, des plans d'eau, aujourd'hui motivée principalement par des motifs économiques, nécessite d'être accompagnée avec des visées plus écologiques pour que ces habitats arrivent à jouer un rôle de corridor ou de refuge pour les espèces les plus exigeantes.

Objectif opérationnel - Connaître et comprendre la biodiversité, suivre son évolution

La connaissance des habitats et des espèces est le préalable à toute action de préservation ou de valorisation du patrimoine naturel (habitats et espèces). De même, pour conserver ou restaurer la fonctionnalité écologique des espaces, il est indispensable de développer une stratégie basée sur :

- la connaissance des écosystèmes et la compréhension de leurs particularités locales
- la prise en compte des enjeux plus globaux de conservation
- le partage des connaissances pour une meilleure acceptabilité locale

L'acquisition des connaissances se poursuivra en développant de nouveaux outils pour favoriser leur acquisition et leur partage par l'implication des différents acteurs afin d'avoir une vision globale à l'échelle du territoire.

- Mesure 1 : Compléter les inventaires d'espèces et milieux remarquables**
- Mesure 2 : Poursuivre l'identification des continuités écologiques**
- Mesure 3 : Mener des travaux de recherche et d'expérimentation sur la dynamique des espèces et des écosystèmes**

Objectif opérationnel - Préserver et restaurer les milieux et les espèces associées

La biodiversité est sous l'influence directe, positive ou négative, des activités humaines. Poursuivre la préservation des milieux et espèces est un axe primordial de la charte.

Or, la seule préservation des espaces de forte naturalité est insuffisante pour assurer celle de certaines espèces ou le maintien et la restauration de paysages garants de la qualité du cadre de vie des habitants du territoire. En effet, la fragmentation des espaces crée des ruptures dans le fonctionnement écologique avec la destruction des milieux naturels liée à l'urbanisation, au développement des infrastructures de transport et aux pratiques agricoles ou forestières plus intensives. Elle constitue le principal facteur d'appauvrissement de la diversité biologique.

L'objectif est de poursuivre et amplifier les actions en faveur des sites et espèces remarquables, et de développer des actions favorables à la nature « ordinaire ».

La mise en œuvre de cet objectif s'appuie nécessairement sur l'implication aux côtés du Parc, des gestionnaires, professionnels (agriculture et forêt notamment), propriétaires, associations, collectivités locales

Les programmes développés dans la période précédente (Charte 2004-2016), avec le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin, ont permis de bien prendre en compte la question des tourbières. Dans la période à venir, les efforts seront portés en priorité sur **les landes sèches et les peuplements feuillus.**

- Mesure 4 : Restaurer ou conforter les continuités écologiques**
- Mesure 5 : Intégrer des pratiques favorables aux espèces sensibles dans la gestion de la nature « ordinaire »**
- Mesure 6 : Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables, en particulier les Sites d'Intérêt Ecologique Majeur**
- Mesure 7 : Elaborer ou décliner des plans d'actions en faveur d'espèces emblématiques**
- Mesure 8 : Encadrer la pratique des véhicules à moteur de loisirs**

Orientation 2 - Accompagner la mutation des paysages

Les paysages du Parc sont issus d'une **mutation relativement récente et forte de l'occupation du sol.** En imbrication étroite avec les espaces agro-pastoraux préexistants s'est développée une trame relativement dense de plantations forestières. Celle-ci a **transformé un paysage ouvert, en une succession d'espaces d'échelle plus réduite, ménageant une grande diversité d'ambiances, mais générant aussi fermeture, morcellement, perte de grands repères morphologiques** ; cette évolution est cependant différenciée selon les secteurs.

Ces nouveaux paysages, très "cultivés", sont un facteur d'uniformisation, en rupture avec le relief et les pratiques qui y sont associées.

Le souvenir persiste dans l'inconscient collectif du paysage de la première moitié du 19^{ème} siècle, **un territoire presque entièrement aménagé par une agriculture extensive créatrice d'espaces ouverts** : prairies, landes et



EVA : logiciel d'évaluation et de suivi de la mise en œuvre des Chartes de Parcs naturels régionaux

tourbières. La mutation des paysages, perçue comme un démembrement du patrimoine culturel, s'accompagne ainsi d'une composante humaine lourde, qui caractérise les difficultés à agir en leur faveur, en raison de la divergence des motivations possibles à donner à l'action : agir pour s'adapter ou agir pour reconstituer l'image portée par un souvenir.

En second lieu, certaines évolutions des paysages découlent de la transformation de pratiques et d'usages sociétaux. Des motifs identitaires peuvent se perdre par manque d'usages. La forêt plantée au milieu du 20^{ème} siècle induit une fermeture des visions et de l'uniformité, entraînant un **risque de diminuer l'attractivité du territoire**.

Troisième point : **très peu de collectivités sont impliquées dans une démarche d'urbanisme**. La raison en est certainement la faible pression foncière. Cependant, on constate le développement d'un urbanisme peu qualitatif, associant phénomènes de mitage et d'extensions de bourgs, perte de qualité des couronnes et entrées de bourgs, associé à une désaffectation des centres des villages et de leurs espaces publics.

Objectif opérationnel - Construire ensemble les paysages de demain

Le diagnostic de la charte paysagère a proposé un découpage de cette mosaïque en une vingtaine d'ensembles paysagers divisibles en une centaine d'unités de paysage, et correspondant à 5 grands types :

- les haut-plateaux du centre du Parc
- les massifs, composés des plus hauts sommets (altitude supérieure à 900 m) aux formes arrondies, cantonnés au sud et à l'ouest du Parc
- les monts et collines (entre 500 et 700 m),
- les plateaux et piémonts, au pied des haut-plateaux et massifs de la moitié sud,
- les vallées, à fond plat ou en gorges, encaissées ou larges, des nombreux cours d'eau qui s'échappent de Millevaches.

«Construire les paysages de demain» signifie améliorer leur appropriation: **Mesure 9 Approfondir et partager la connaissance du paysage** ; imaginer les paysages en pleine dynamique forestière, préserver les grandes perceptions et ouvrir l'espace pour redonner à voir la lisibilité des formes : **Mesure 10 Retrouver la lisibilité et préserver la qualité des paysages**; préserver, les mettre en valeur dans le cadre de projets globaux et réfléchir sur le long terme et surtout accompagner leur évolution en veillant à prendre en compte les contraintes actuelles et à venir, les sites les plus emblématiques du territoire : **Mesure 11 : Préserver et valoriser les paysages emblématiques**.

Objectif opérationnel - Vivre le paysage dans son village

Le paysage n'est pas qu'une question de vision des espaces naturels, forestiers et agricoles. Le paysage, il naît dans le regard des habitants d'abord, des visiteurs ensuite.

Il est d'abord perceptible au quotidien, autour de sa maison, dans la rue, sur la place du village, dans les zones de transition entre l'espace construit et l'espace « naturel ». Il est essentiel, dans un territoire où les handicaps sont présents (dispersion de l'habitat, faiblesse des services, emplois peu nombreux), que toutes les conditions soient réunies pour accentuer l'attractivité de nouvelles populations. La qualité de la vie est un élément essentiel et la qualité de l'espace construit en est un élément déterminant.

Il est devenu essentiel de promouvoir un urbanisme qualitatif, en mettant les moyens adéquats, pour veiller à ce que les bourgs patrimoniaux du Parc ne subissent pas les effets d'une standardisation des pratiques « comme partout ailleurs », en respectant et mettant en valeur les éléments patrimoniaux, en réfléchissant les aménagements avec une vision à la fois de la qualité de l'espace, mais aussi du lien social.

La démarche sera vécue par les habitants, l'animation privilégiera un objectif d'appropriation et de bien-être des populations résidentes. **Mesure 12 : Développer un urbanisme au service de la qualité de vie**.

Orientation 3 - Améliorer la gestion partagée de l'eau

Les écosystèmes de Millevaches sont intimement liés à la présence de l'eau. Le patrimoine bâti, moulins et levades, la toponymie des villages et même des noms de famille sont imprégnés de la présence de l'eau. Le paysage du Parc, entre alvéoles tourbeuses et gorges est façonné par l'eau. Le territoire du Parc est situé en tête de deux bassins versants, secteurs à enjeux, sources de nombreux services écosystémiques à respecter, protéger ou restaurer. L'important maillage des cours d'eau représente :

- Un potentiel de biodiversité important par les espèces inféodées aux petits cours d'eau cristallins, par leur valeur de refuge pour l'écrevisse à pieds blancs, par le rôle joué pour les espèces migratrices comme la truite fario, par la présence d'espèces liées aux annexes hydrauliques
- Un rôle majeur dans la régulation des régimes hydrologiques subis en aval (effet tampon des zones humides et forme et rugosité des ruisselets)
- Une capacité d'autoépuration importante. Ils jouent notamment un rôle déterminant dans la qualité physico-chimique de l'aval

L'ensemble du territoire du Parc est concerné par les enjeux de préservation mais surtout de restauration des milieux aquatiques, imposés par la Directive Cadre sur l'Eau et déclinés dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour-Garonne et Loire-Bretagne.

Objectif opérationnel - Assurer une gestion cohérente et intégrée des eaux

En tête de bassin versant le territoire de la montagne limousine est celui de la genèse des grands axes fluviaux de la Dordogne et de la Loire. La densité des suintements, sources, ruisselets et petits cours d'eau, héritée du massif granitique imperméable, de l'altitude, des précipitations abondantes et de la couverture végétale, ne fait cependant pas du territoire une réserve d'eau.

Si la ressource en eau est perçue comme exceptionnelle, quantitativement et qualitativement, elle reste insuffisamment connue pour porter l'action, d'où la **Mesure 13 : Améliorer la connaissance et suivre la qualité des eaux et des milieux.**

Les acteurs de l'eau doivent poursuivre les efforts pour respecter les objectifs européens d'atteinte du bon état écologique sur l'ensemble des masses d'eau. Cela passe par la cohésion et la mutualisation des efforts, et une action exigeante et solidaire pour la préservation, la gestion et la restauration des milieux sur l'ensemble du Parc. L'approche par bassin est privilégiée, avec l'objectif de couvrir l'ensemble du territoire dans le temps de la prochaine charte, **Mesure 14 : Atteindre le bon état écologique des cours d'eau et des milieux associés.**

La question de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau est traitée dans l'orientation 1 - mesure 4 « Restaurer ou conforter les continuités écologiques ».

Objectif opérationnel - Préserver la qualité de l'eau

La ressource en eau est un élément fondateur du Parc. Elle reste vulnérable. Les rivières sont des cours d'eau de première catégorie « rivières à salmonides » et présentent toutes un potentiel qualitatif considérable. Mais la dégradation de la qualité de l'eau est une réalité.

La richesse exceptionnelle des milieux et espèces incite à viser l'excellence, tant du point de vue de la qualité de l'eau en elle-même que celle des cours d'eau.

La dégradation locale de la qualité de l'eau, peut être enrayée en travaillant à l'amélioration de la qualité des eaux de consommation et à la réduction des perturbations qualitatives des eaux courantes par des intrants non maîtrisés (en provenance des usages routiers, agricoles, forestiers, industriels, domestiques, etc.) **Mesure 15 : Préserver la qualité des eaux**



Orientation 4 - Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel

Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel du Parc sont des enjeux forts pour Millevaches. Il s'agit de l'appréhender dans toutes ses dimensions (bâti, immatériel, linguistique) qui participent à la prise de conscience collective des identités. Il est perçu comme un espace de vie, témoin d'une mémoire collective, visuel lorsqu'il s'agit d'éléments du paysage, invisible mais tout autant attachant pour les habitants, lorsqu'il s'agit de pratiques, d'histoire du territoire ou de tradition linguistique.

Il est encore en assez bon état, du fait de la faiblesse des interventions sur le bâti mais aussi du fait de l'attachement de la population à son patrimoine. Le principe de cette orientation est de souffler sur les braises de ce cercle vertueux : connaître, sauvegarder, valoriser pour au bout du compte, prendre plaisir à habiter le territoire et accueillir.

Objectif opérationnel - Sauvegarder le patrimoine

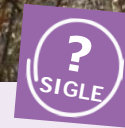
À partir du constat de la présence de zones non inventoriées sur le territoire du Parc (28 communes ne sont pas couvertes par le service de l'Inventaire) et d'une nécessaire actualisation de la partie déjà accomplie, il est pertinent de travailler sur la réalisation d'un inventaire du patrimoine, transversal et thématique, qui tienne compte des éléments de patrimoine bâti, mémoriel, culturel et des identités locales : mesurer les évolutions, notamment en termes de conservation, depuis le précédent inventaire et ainsi pouvoir définir les grandes lignes des actions de sauvegarde à mettre en place.

Les besoins identifiés par le diagnostic du territoire, sont une meilleure connaissance du bâti dans son ensemble, le patrimoine vernaculaire associé, notamment celui lié à l'eau, et le patrimoine immatériel ; en préalable, recueillir, harmoniser et lier les ressources existantes en matière de patrimoine culturel, en particulier celles des collectivités, associations, Pays d'Art et d'Histoire, qui ont permis de collecter une masse d'informations considérable. **Mesure 16 : Enrichir et partager la connaissance du patrimoine culturel** Et par ailleurs réaliser toutes les opérations nécessaires à la préservation à long terme des édifices patrimoniaux, **Mesure 17 : Restaurer et valoriser le patrimoine bâti**

Objectif opérationnel - Conserver la langue occitane

La position du territoire du Parc à cheval sur les trois départements du Limousin le place en situation de référence culturelle commune pour l'ensemble de la région, augmentant d'autant les enjeux de protection et de valorisation.

La langue occitane a construit des repères auditifs et un mode d'expression partagés sur l'ensemble de la région, le territoire du Parc a vocation à expérimenter des méthodes visant à sa valorisation. **Mesure 18 : Promouvoir la culture et la langue occitanes.**



Axe 2

Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

La première période de classement a permis de se mettre en marche au travers du soutien aux commerces et services, de l'amélioration de l'habitat, du déploiement d'une offre de santé coordonnée et bien répartie, la mise en œuvre du Plan Climat Energie, d'actions pour le développement de l'économie solidaire (pourtant absent de la charte), du renforcement des circuits courts, ainsi que d'une démarche active de développement du lien social. Les volets agricole, forestier et touristique ont été déployés, mais pas assez dans des stratégies globales élaborées avec les acteurs du territoire, qui seront renforcées dans la future charte. Le volet énergétique se résumait à la promotion des énergies renouvelables, l'action est allée bien au-delà des objectifs fixés initialement ; le contexte a fortement évolué au cours des années passées, (augmentation des coûts des énergies fossiles, mutation des modèles de développement économique, changement climatique), accompagné d'une prise de conscience de la part des citoyens et du besoin de se préparer aux changements en mettant en place des solutions adaptées, de retrouver un bon degré de résilience par la relocalisation de ce qui peut l'être et par l'intensification des liens entre habitants et acteurs économiques locaux.

Millevaches est situé aux marges du Massif central du Limousin, riches de patrimoines et d'une histoire unique, de forces humaines anciennes ou nouvellement installées. Il porte **la volonté de valoriser ses multiples atouts** (immense massif forestier, un des plus beaux ensembles de zones humides d'Europe, savoir-faire ancestraux, dynamisme culturel, puissante volonté de se projeter dans le futur), et de **réussir sa transition écologique et énergétique**.

Orientation 5 - Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Les atouts économiques du territoire ont un caractère local affirmé : l'élevage, la sylviculture, le tourisme ainsi que les activités qui contribuent à une forme d'économie sociale et solidaire.

Ces ressources sont à valoriser, en augmentant la plus-value liée à leur mobilisation ou leur transformation sur place, ce qui réduira les circuits de distribution et fera profiter au mieux les habitants de productions locales de haute qualité, tout en préservant les ressources non marchandes du territoire : la biodiversité, la qualité de l'eau et les paysages.

Le caractère innovant est choisi délibérément pour ces mesures, afin de ne pas se superposer aux interventions économiques classiques des autres acteurs du territoire.

Objectif opérationnel - Développer une agriculture innovante valorisant au mieux et de façon équilibrée les ressources naturelles

Si l'emprise agricole est en fragile équilibre avec la forêt, son importance dans la vie locale demeure primordiale. **L'enjeu commun à l'ensemble du**

territoire réside dans le maintien voire l'augmentation de la densité des exploitations, productrices de ressources, garantes d'espaces ouverts et d'un tissu social actif.

Mesure 19 : Favoriser l'accès au foncier pour des porteurs de projets innovants.

Le cœur du Parc recèle une grande concentration d'espaces remarquables que sont les tourbières et les landes, maintenues par la présence d'une agriculture extensive, productrice de veaux maigres dont l'essentiel de la valeur ajoutée est réalisé hors du territoire. Une solution est de développer des systèmes productifs et économes en intrants, alliant viabilité économique et respect de l'environnement, et de soutenir les initiatives de petite dimension, de finition et de transformation à la ferme des animaux. De plus, il s'agira d'enrayer et d'inverser la tendance à l'abandon de l'élevage de la brebis limousine, espèce pourtant la mieux à même de valoriser les landes aujourd'hui en déprise.

Les espaces périphériques du plateau, aux conditions pédoclimatiques plus favorables, peuvent permettre d'accueillir de nouvelles productions agricoles à forte valeur ajoutée répondant à la demande de produits «du terroir»: petits fruits, maraîchage, volailles, fromages de chèvres. Ce sont autant d'activités de diversification à encourager qui permettront également de se prémunir des incertitudes que le changement climatique fait peser sur ce territoire de moyenne montagne.

Mesure 20 : Relocaliser la transformation, la distribution et la consommation des produits agricoles

Mesure 21 : Développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement



Objectif opérationnel - Gérer la forêt en valorisant la ressource et en intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux

La forêt a été installée récemment à la faveur de la déprise agricole et à l'initiative du Fonds Forestier National. Elle occupe aujourd'hui plus de 57% de la superficie du territoire. Le contexte de dérèglement climatique et l'évolution de la demande sociétale annoncent de nécessaires évolutions, et conduisent à réfléchir au devenir de la forêt aujourd'hui installée, à sa pérennisation et à sa gestion.

La charte forestière de Millevaches a ouvert des perspectives qui méritent d'être prolongées, afin de promouvoir une gestion durable de la forêt, à la fois productive et respectueuse de la biodiversité.

Parallèlement, les peuplements feuillus patrimoniaux doivent être gérés dans un esprit de préservation et leur renouvellement anticipé. Une gestion durable de ces peuplements, peu représentés, doit donc s'amorcer de façon prioritaire. **Mesure 22 : Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement**

Ainsi, les évolutions à venir doivent être appréhendées notamment dans le cadre d'une meilleure acceptation et compréhension locales de la forêt. La gestion forestière pratiquée doit intégrer plus fortement les attentes du territoire, sans impacter la rentabilité de la production, ni mettre en péril la ressource. L'encouragement et le développement d'autres modes de sylviculture, déjà amorcé, doit s'amplifier. **Mesure 23 : Réconcilier les acteurs et usagers de la forêt**

La forêt du territoire est à prendre en compte dans un contexte national voire international et le constat régulier d'une balance commerciale fortement déficitaire. Millevaches est un territoire de ressource. Ressource pour laquelle les objectifs sont fixés nationalement, traduits régionalement. Comme pour l'agriculture l'essentiel de la valeur-ajoutée se fait ailleurs. La valorisation locale du bois sera recherchée. **Mesure 24 : Développer les expérimentations permettant la valorisation du bois local**

Objectif opérationnel - Développer une offre touristique durable

L'écotourisme – une forme de voyage responsable dans les espaces naturels qui contribue à la protection de l'environnement et au bien-être des populations locales – correspond parfaitement aux valeurs d'un territoire labellisé Parc naturel régional : minimiser les impacts sur les milieux naturels et apporter une contribution positive au développement local. **La Charte Européenne du Tourisme Durable** (CETD) est une méthode d'animation des espaces protégés qui permet d'engager l'ensemble des acteurs dans une démarche qui combine les enjeux du développement touristique et ceux de la préservation des patrimoines et des ressources. Le Syndicat mixte a ainsi adhéré à la CETD à travers son volet « territoire » (volet 1) et son plan d'actions quinquennal (2013-2017). Les opérateurs adapteront leurs pratiques et s'assureront que leur activité pèse moins sur les ressources et l'environnement, en s'engageant dans le volet 2 (pour les prestataires) ou dans le volet 3 (pour les vendeurs de séjours) de la charte. **Mesure 25 : Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable.**

Le diagnostic touristique réalisé en 2012 a souligné la nécessité pour le Syndicat mixte de renforcer son rôle de médiateur en informant, formant et qualifiant toutes les composantes du tourisme.

Des initiatives exemplaires (Stations sport nature®, structures engagées dans des démarches de responsabilité environnementale et sociale, offres originales alliant découverte des milieux et activités culturelles...) et des sites touristiques emblématiques (Vassivière, massif des Monédières, pôle Aubusson-Felletin, etc.) permettent d'envisager le développement d'une offre de qualité.

Mesure 26 : Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux

Objectif opérationnel - Développer l'innovation dans l'emploi

Le territoire a développé des activités directement attachées à son patrimoine culturel. L'expérience des migrations, le sens de l'accueil, le recours traditionnel aux principes de solidarité, l'esprit de participation, la nécessité de résister aux aléas extérieurs, la grande facilité à communiquer entre acteurs du terrain... conduisent à innover en matière de création d'emplois, qu'il s'agisse d'activités menées dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire ou de productions d'ordre culturel.

L'objectif est de stimuler la production de valeur à partir de ces « ressources locales » que sont l'esprit social, la solidarité et la culture, tous sujets où la nécessité de l'innovation s'intègre bien dans le rôle d'expérimentation d'un Parc naturel régional.

Mesure 27 : Promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire



Orientation 6 - Devenir un territoire à énergie positive

Au cœur des enjeux du territoire, la transition énergétique a pour vocation de répondre aux défis de la raréfaction des ressources naturelles, de l'évolution de la demande en énergie et matières premières, de la précarité énergétique et de l'adaptation au changement climatique.

Cette transition se traduira par des initiatives prises par les collectivités, les acteurs locaux, les entreprises et les citoyens pour consommer moins et mieux l'énergie, utiliser davantage de ressources renouvelables, favoriser des circuits courts (alimentation, énergie ou épargne) ou encore recycler et réutiliser les déchets.

En 2013, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France a lancé un défi : atteindre l'autonomie énergétique dans les Parcs d'ici 15 ans. Cette approche est à considérer comme un équilibre économique à atteindre entre le niveau de consommation du territoire et ses capacités à y répondre, par la production d'énergie locale. Le Parc de Millevaches souhaite devenir un Territoire à Energie POSitive (TEPOS) d'ici 2050.

Dans cette orientation, les mesures visent donc à contribuer à équilibrer de façon favorable pour le territoire, les dépenses et recettes liées aux flux énergétiques : combustibles, carburants et électricité. Ces mesures seront organisées dans le cadre du **Plan Climat Energie Territorial (PCET)**.

Objectif opérationnel - Activer les potentiels d'économie par la sobriété et l'efficacité énergétique

L'enjeu énergétique est primordial sur ce territoire de moyenne montagne quand on sait que la période annuelle de froid dure 6 mois, que la faible densité se traduit par de grandes distances de déplacements. 140 millions d'euros sont dépensés par le territoire par an pour répondre à des besoins qui s'élèvent à 1 225 000 MWh d'énergie. L'impact sur le pouvoir d'achat des habitants atteint un tiers des revenus et cet argent disparaît de l'économie locale. La question énergétique crée des situations difficiles pour les ménages les plus précaires.

Dans ce contexte, la transition énergétique permettra aux habitants de continuer à résider et travailler sur le territoire. Une politique active d'économie d'énergie est inéluctable ainsi que le développement des énergies renouvelables et locales. L'objectif est de ne plus subir, mais faire en sorte qu'une production locale d'énergie profite durablement au territoire. **Mesure 28 : S'approprier les enjeux énergétiques du territoire**

L'ordre de priorité des actions est le suivant :

1. sobriété des consommateurs (comportement énergétique)
2. efficacité des bâtiments (isolation...)
3. efficacité des systèmes de production de chaleur
4. énergies renouvelables.

Mesure 29 : Améliorer le geste lié à l'usage de l'énergie et à la performance énergétique



Objectif opérationnel - Consommer et produire autrement l'énergie

Le territoire de Millevaches doit se prémunir contre le risque spécifique de devenir un espace d'exploitation de ressources dont le bilan des avantages et des inconvénients ne serait pas positif pour les habitants.

La demande extérieure en bois-énergie est susceptible d'impacter de façon importante les massifs forestiers et devenir soit une nuisance pour le paysage, soit une aubaine pour améliorer la gestion.

Dans le domaine des déchets, l'absence de solution locale de traitement conduit actuellement à l'exportation de matières premières qui peuvent être valorisées ailleurs, et la présence d'une solution locale conduirait à un usage abusif du territoire (disponibilité d'espace) comme exutoire pour des déchets produits hors du périmètre.

Dans tous les cas, l'enjeu est celui de la capacité du territoire à mobiliser des solutions innovantes, qui permettent à la fois de **réaliser des installations de production bien intégrées et maîtrisées par ses habitants.**

Mesure 30 : Fédérer citoyens et collectivités autour de projets participatifs et collectifs

Dans le domaine des transports, la dépendance du territoire aux carburants fossiles est totale. Le risque de ne plus pouvoir circuler facilement à un coût admissible existe dans les 15 ans à venir.

Mesure 31 : Inciter à de nouvelles mobilités

Axe 3

Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant

Cet axe stratégique fait le lien entre le projet de développement et le territoire vécu. Millevaches est un territoire à faible densité humaine, où le lien social est fragilisé par le vieillissement de la population, les distances, la perte des services de proximité, etc. Cependant, c'est un territoire qui depuis longtemps se mobilise, s'adapte, invente des solutions face aux difficultés et ainsi innove. Millevaches est également un territoire aux pratiques culturelles riches et diversifiées, source d'identité pour la population locale et de lien social. La charte identifie plusieurs leviers d'actions pour favoriser le lien social et le sentiment d'appartenance au territoire, à renforcer son attractivité... :

- **Élaborer une politique culturelle ambitieuse fortement associée à la stratégie éducative.** Le Syndicat mixte se positionne comme outil au service du territoire pour travailler les questions d'identité territoriale et le sentiment d'appartenance. Le sentiment d'appartenance à un territoire se construit sur une expérience et des représentations partagées d'une histoire et d'une mémoire collective. **Le projet éducatif territorial** est un outil de collaboration qui rassemble l'ensemble des acteurs intervenant dans ce domaine.
- Enrichir le projet du territoire en continuant **une politique active de coopération** avec les territoires périphériques du Parc ainsi que les échelles interrégionale, nationale et internationale.

Ce troisième axe de la charte est l'axe stratégique transversal qui vient nourrir et animer les deux autres, par des outils d'éducation et d'animation.

Orientation 7 - Transmettre les savoirs du territoire

L'éducation figure dans les orientations prioritaires définies dans le décret créant les Parcs naturels régionaux. Il s'agit de transmettre les savoirs et savoir-faire du territoire par des actions d'éducation et de formation : transmission entre générations qui ont vécu sur le territoire et y vivent actuellement, qui y sont nées ou qui ont décidé de venir y vivre, à demeure ou occasionnellement.

L'effet recherché est d'une part de « porter à connaissance » pour amener les acteurs à prendre conscience de la valeur du territoire, et d'autre part d'augmenter la prise de conscience individuelle, pour que les habitants, jeunes et moins jeunes, soient des individus responsables du devenir de la planète comme de leur environnement proche.

Objectif opérationnel - Agir pour l'éducation au territoire

Le partage des ambitions du projet de territoire avec l'ensemble de la population, suppose une véritable **stratégie éducative, déclinée dans des actions pédagogiques, de sensibilisation et de formation.**

L'ambition est d'intéresser les différents publics, à commencer par habitants et enfants. Et de sensibiliser les élus, les entrepreneurs, les professionnels œuvrant dans l'aménagement ou la gestion des espaces, ou ceux qui en font

un lieu de découverte ou de séjour. Sur le territoire les acteurs et les sites dédiés sont remarquables, mais l'offre reste peu visible et disparate. Ce qui justifie de **définir un programme éducatif territorial et de qualifier et valoriser les sites de visites.**

Des synergies sont à créer, dans le cadre de la Charte de développement des sports de nature en Limousin, pour amplifier la démarche avec des acteurs comme le bureau des accompagnateurs de la montagne limousine, les Stations Sports Nature... Au-delà des actions immatérielles de mise en réseau des acteurs autour d'une politique éducative, ce chapitre vise la production et la diffusion de nouvelles ressources pédagogiques adaptées aux différents publics.

Mesure 32 : Concevoir un programme éducatif territorial

Mesure 33 : Conforter le réseau des sites d'interprétation et de visites

Objectif opérationnel - Transmettre les connaissances et les savoir-faire par la formation

La formation constitue un outil privilégié pour amener les acteurs à prendre conscience de la valeur du territoire et à faire évoluer les pratiques en conséquence. Des actions ciblées ont été menées à l'initiative du Syndicat mixte (sur la gestion forestière par exemple) et d'acteurs locaux. La transmission des savoir-faire et de la connaissance des patrimoines est essentielle pour sa bonne prise en compte par les acteurs actuels, mais aussi futurs.

Ainsi l'avenir sera préparé en formant les jeunes des lycées, mais aussi en intégrant les préoccupations environnementales et patrimoniales, en transmettant la connaissance et les techniques aux socioprofessionnels de l'agriculture, de la forêt ou du tourisme. Les élus du territoire qui portent localement les processus décisionnels sont aussi concernés.

Développer les actions de formation et accueillir des étudiants et chercheurs dans le cadre de projets élaborés entre le territoire et les établissements est également source d'innovation, cela constitue un élément d'attractivité du territoire, notamment en direction des futurs actifs. Le territoire fait régulièrement l'objet d'études universitaires particulières. L'objectif est de créer des passerelles dans le champ de la formation et de la recherche, en lien avec les établissements du territoire et au-delà.

Mesure 34 : Concourir à la formation des acteurs du territoire



TEPOS : Territoire à Energie POSitive
PCET : Plan Climat Energie Territorial

Orientation 8 - Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Un enjeu primordial est d'assurer la cohésion entre les diverses populations, et entre les acteurs du territoire. Bien plus encore est nécessaire la possibilité de trouver une vie sociale à la hauteur des besoins : favoriser la revitalisation des centres bourgs, créer des lieux de rencontres entre les habitants, offrir des activités culturelles pour les différentes catégories de population, accompagner le tissu associatif.

Cela implique de s'ouvrir à l'extérieur, de décroquer le cadre quotidien, en ouvrant de multiples coopérations, de s'enrichir en découvrant d'autres horizons, d'autres expériences et ainsi pouvoir mieux s'investir dans les projets de son territoire et trouver le goût d'innover.

Objectif opérationnel - Renforcer la cohésion par la culture

Avoir la volonté de favoriser une meilleure appropriation du territoire et de contribuer au renforcement du lien social passe par la connaissance et la valorisation des patrimoines mais aussi par le partage de ce qu'est ce territoire aujourd'hui et son inscription dans le monde.

La dynamique culturelle est un des pivots du vivre ensemble sur la montagne limousine. Celle-ci suppose de conforter les ressources, les réseaux et les acteurs culturels existants.

Un haut niveau de lien social apparaît comme une priorité dans la dynamique territoriale, susceptible de générer une forte attractivité, base incontournable du développement de l'accueil de nouvelles populations.

Les acteurs associatifs sont nombreux et actifs, mais relativement fragiles. Leur maintien passe par une meilleure visibilité et reconnaissance de leur action à l'intérieur et à l'extérieur du territoire, la promotion de leurs initiatives, la mise en cohérence territoriale de leur offre.

Mesure 35 : Partager l'accès à la culture et faciliter la création

Objectif opérationnel - Développer les coopérations

Dix années d'existence n'ont pas suffi à « installer » l'idée de Parc comme un bien commun, un label que chacun peut valoriser et faire fructifier dans des projets valorisés par l'image d'un territoire classé et reconnu nationalement. Plusieurs labels internationaux peuvent apporter une grande visibilité et notoriété à ce territoire pour peu qu'ils soient valorisés : le classement « Réserve de biosphère Dordogne » UNESCO opérationnel depuis 2013 et le projet de site RAMSAR, dont la candidature est déposée.

La première illustration est l'appropriation par l'ensemble des acteurs socio-professionnels, au rang desquels les acteurs du tourisme, l'image Parc n'est pas intégrée dans la communication touristique des produits et documents d'information, la synergie acteurs/territoire labellisé n'est pas encore une réalité. **Mesure 36 : Organiser la communication**

Par ailleurs, le territoire Parc abrite un fort dynamisme associatif et une longue tradition d'initiatives collectives jouant un véritable rôle de lien et d'utilité sociale. Le Syndicat mixte doit s'appuyer sur cette dynamique de « l'agir ensemble » pour repenser sa relation aux habitants, en imaginant de nou-

velles formes de dialogue et de participation, en créant des occasions d'agir. Cela nécessite de revoir les modes d'organisation technique et de conduite de certains projets, du temps d'adaptation, des lieux de débats, d'échanges et d'inventer une nouvelle gouvernance du projet transversal de la charte du Parc. **Mesure 37 : Favoriser le lien social par des coopérations locales**
Une gouvernance qui se nourrira de coopérations avec les villes-portes mais aussi les villes et territoires extérieurs pour l'émergence d'un regard partagé sur la question du « vivre ensemble et des solidarités ».

Mesure 38 : Développer les coopérations



Axe	Orientations	Objectifs opérationnels	Mesures
1. Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale	1- Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces	Connaître et comprendre la biodiversité, suivre son évolution	1- Compléter les inventaires d'espèces et milieux remarquables
			2- Poursuivre l'identification des continuités écologiques
		Préserver et restaurer les milieux et les espèces associées	3- Mener des travaux de recherche et d'expérimentation sur la dynamique des espèces et des écosystèmes
			4- Restaurer ou conforter les continuités écologiques
			5- Intégrer des pratiques favorables aux espèces sensibles dans la gestion de la nature « ordinaire »
			6- Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables, en particulier les Sites d'Intérêt Ecologique Majeur
			7- Élaborer ou décliner des plans d'actions en faveur d'espèces emblématiques
			8- Encadrer la pratique des véhicules à moteur de loisir
	2- Accompagner la mutation des paysages	Construire ensemble les paysages de demain	9- Approfondir et partager la connaissance du paysage
			10- Retrouver la lisibilité et préserver la qualité des paysages
		Vivre le paysage dans son village	11- Préserver et valoriser les grands paysages emblématiques
			12- Développer un urbanisme au service de la qualité de vie
	3- Améliorer la gestion partagée de l'eau	Assurer une gestion cohérente et intégrée des eaux	13- Améliorer la connaissance et suivre la qualité des eaux et des milieux aquatiques
			14- Atteindre le bon état écologique des cours d'eau et des milieux associés
	4- Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel	Préserver la qualité de l'eau	15- Préserver la qualité des eaux
			16- Enrichir et partager la connaissance du patrimoine culturel
Sauvegarder le patrimoine		17- Restaurer et valoriser le patrimoine bâti	
		18- Promouvoir la culture et la langue occitanes	
2. Millevaches, territoire en transition »	5- Stimuler la production et la valorisation des ressources locales	Développer une agriculture innovante valorisant au mieux et de façon équilibrée les ressources naturelles	19- Favoriser l'accès au foncier pour des porteurs de projets innovants
			20- Relocaliser la transformation, la distribution et la consommation des produits agricoles
		Gérer la forêt en valorisant la ressource et en intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux	21- Développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement
			22- Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement
			23- Réconcilier les acteurs et usagers de la forêt
			24- Développer les expérimentations permettant la valorisation du bois local
		Développer une offre touristique durable	25- Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable
			26- Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux
	Développer l'innovation dans l'emploi	27- Promouvoir l'économie sociale et solidaire	
		28- S'approprier les enjeux énergétiques du territoire	
	6- Devenir un territoire à énergie positive	Activer les potentiels d'économie par la sobriété et l'efficacité énergétique	29- Améliorer le geste lié à l'usage de l'énergie et à la performance énergétique
			30- Fédérer citoyens et collectivités autour de projets participatifs et collectifs
		Consommer et produire autrement l'énergie	31- Inciter à de nouvelles mobilités
			32- Concevoir un programme éducatif territorial
	3. Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur	7- Transmettre les savoirs du territoire	33- Conforter le réseau des sites d'interprétation et de visites
			34- Concourir à la formation des acteurs du territoire
8- Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire		35- Partager l'accès à la culture et faciliter la création	
		36- Organiser la communication	
		37- Favoriser le lien social par des coopérations locales	
		38- Développer les coopérations	



UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
RAMSAR : La convention de Ramsar sur les zones humides est un traité intergouvernemental adopté le 2 février 1971 à Ramsar en Iran

Boîte à outils pour mieux connaître et comprendre les Parcs



- Vidéo de 2min40 «**Qu'est-ce-qu'un Parc ?**» disponible sur le site du Parc ou sur Youtube



- Fly / encart proposé pour insertion dans vos bulletins d'information, sur vos sites internet, pour affichage, etc. Contenu : qu'est ce qu'une charte ? qu'est ce qu'une enquête publique ? les grandes lignes de la charte



- Dépliant «**Objectif 2033**», document grand public. Contenu : le parc, bilan 1^{ère} charte, présentation nouvelle charte...



- Documents de la fédération des Parcs :
 - * Argumentaire Parc
 - * Bienvenue dans la culture Parc
 - * Présentation des Parcs et de la fédération



- Les journaux du Parc, rendent compte des actions menées

Ces documents sont disponibles sur le site du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (www.pnr-millevaches.fr) ou sur demande auprès des services du Parc.

Des bilans de la première charte ont été présentés par territoire. Les élus et l'équipe du Parc sont à votre disposition pour vous présenter ces bilans ou répondre à vos questions.

Le document complet de la charte est téléchargeable sur le site internet du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin www.pnr-millevaches.fr

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin
Maison du Parc
7 route d'Aubusson
19290 Millevaches
Tél. : 05 55 96 97 00 - www.pnr-millevaches.fr



Réalisé avec le soutien de :

